

Décision n° 7/2016

Le Directeur du Parc national de la Vanoise,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 juillet 2009 portant sur les délégations accordées au Directeur,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'administration du 3 février 2016 relative aux tarifs des prestations d'animation et de communication,

décide

Les tarifs pratiqués dans les refuges appartenant à l'établissement public du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 1) à compter du 1er janvier 2016.

Les tarifs pratiqués et les modalités pour la mise à disposition d'expositions appartenant à l'établissement public du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 2) à compter du 1er mars 2016.

porte à connaissance

Les tarifs pratiqués pour les prestations d'animations et de communication conduites par des agents de l'établissement du parc national de la Vanoise sont fixés conformément au tableau ci-après (annexe 3) à compter du 1er mars 2016.

A Chambéry, le 1^{er} mars 2016

Le directeur par intérim,

Philippe LHEUREUX



TARIFS DES REFUGES

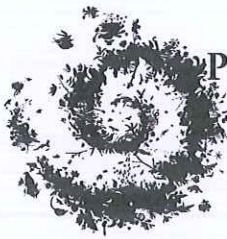
REFUGES	CATEGORIES DE TARIFS hors taxe de séjour	Tarif 2016 (€TTC)
REFUGE GARDE (en période de gardiennage)	Nuitée/personne en dortoir – tarif de base	16,00
	Nuitée/personne dans chambre de 1 à 4 lits sur demande	19,00
	Nuitée/personne – Jeunes de 13 à 18 ans et étudiants*	10,00
	Nuitée/personne – Enfants jusqu'à 12 ans inclus*	8,00
	Nuitée/personne – Professionnels de l'encadrement* (guides de haute montagne, accompagnateurs, hors encadrants bénévoles) dans l'exercice de leur activité	gratuit
	Nuitée/personne – Scolaires (et encadrant dans le cadre de l'activité scolaire dans la limite de un encadrant par tranche de 10 élèves)	7,50
	Enfant de moins 8 ans*	Petit-déjeuner offert en demi-pension
	Usage de tente ou bivouac** avec accès aux commodités du coin hors sac – nuitée/personne	4,00
	Redevance de passage individuel (utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) – tarif/personne	2,00
	Redevance de passage pour groupe (utilisation des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle ; 10 personnes ou plus, par tranche de 10 personnes, par nuit)	11,00
	Refuge de l'Arpont : contribution à l'investissement (1)	2,00
REFUGE NON GARDE (hors période de gardiennage)	Redevance nuitée / personne (place en dortoir, utilisation des moyens de cuisson et/ou vaisselle) – tarif de base	10,00
	Redevance nuitée / personne (place en dortoir, utilisation des moyens de cuisson et/ou vaisselle) – étudiants, enfants et jeunes jusqu'à 25 ans*	5,00
	Redevance de passage en journée (utilisation de chauffage, des moyens de cuisson et/ou de la vaisselle) ; tarif/personne	2,00
	Scolaires – tarif/personne/nuit	5,00

* Les tarifs réduits sont accordés uniquement sur présentation des justificatifs, le petit déjeuner est offert hors période du 15 décembre au 15 avril dans le refuge du Bois

** L'usage des tentes est autorisé autour des refuges suivants : L'ARPONT – LA FEMMA – LE FOND DES FOURS – LA LEISSE – LE COL DU PALET – PLAISANCE – LA VALETTE – VALLONBRUN.

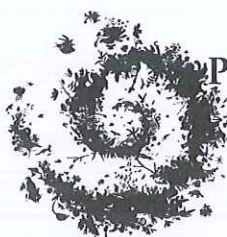
(1) surtaxe encaissée par la gardienne pour toute nuitée payante

Montant maximum de la demi-pension (contractuel) : 42 € en été et 45 € saison enneigée si tarif nuitée de base en dortoir / chambre (1 à 4 lits) et contribution investissement Arpont : répercussion des tarifs de nuitées sur le plafond de la demi-pension



TARIFS EXPOSITIONS 2016

		2016 € TTC
<u>MISE A DISPOSITION D'EXPOSITION</u> <u>EXPOSITIONS HORS ACTIVITE COMMERCIALE ET ACCES GRATUIT</u> TOUTES EXPOSITIONS sauf expositions particulières	Location mensuelle Caution de mise à disposition	GRATUIT 400,00
EXPOSITIONS PARTICULIERES : « Etre paysan en Vanoise », « Auteurs de vues », « Vanoise, miroirs du temps »	Location mensuelle Caution de mise à disposition <i>sauf convention de partenariat</i>	250,00 3000,00
<u>EXPOSITIONS POUR ACTIVITE COMMERCIALE</u> TOUTES EXPOSITIONS sauf expositions particulières (*) 10 % de la valeur de l'exposition par mois entamé	Location mensuelle Caution de mise à disposition	10 % (*) 400,00
EXPOSITIONS PARTICULIERES : « Etre paysan en Vanoise », « Auteurs de vues », « Vanoise, miroirs du temps »	Location mensuelle Caution de mise à disposition	10 % (*) 3000,00
<u>MODALITES GENERALES POUR TOUTES LES EXPOSITIONS</u> - location forfaitaire mensuelle et par mois entamé - pénalités de retour par jour - frais de port ou de transport à la charge de l'emprunteur - assurance obligatoire pour le montant de la valeur de l'exposition		oui 40,00 oui oui



TARIFS ANIMATIONS 2016

		2016 € TTC
PROGRAMME D'ANIMATION ESTIVAL		
A – SORTIE DECOUVERTE DU «METIER DU GARDE MONITEUR » DONT RANDONNEES PHOTOS - D'UNE JOURNEE - D'UNE DEMI JOURNEE	ADULTE	15,00
	tarif réduit (1)	11,50
	13 à 18 ans et étudiant	6,00
	tarif réduit	5,00
	ENFANT (2)	4,00
	tarif réduit	3,50
	ADULTE	8,00
	tarif réduit	6,50
	13 à 18 ans et étudiant	4,00
	tarif réduit	3,00
ENFANT (2)	GRATUIT	
B – RENCONTRE AVEC GARDE-MONITEUR ET ANIMATION DE REFUGE-PORTE	ADULTE	GRATUIT
	ENFANT	GRATUIT
(1) pass'explorateur Haute Maurienne (CCHMV) (2) jusqu'à 12 ans et obligatoirement accompagné d'un adulte		
RANDONNEE SUR DEMANDE		
A – RANDONNÉE D'UNE ½ JOURNEE (3) inclut les collèges d'Aime et Moûtiers ainsi que les lycées de Saint-Michel de Maurienne, Saint-Jean de Maurienne et Moûtiers	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
B – RANDONNEE D'UNE JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	85,00
	AUTRES ORGANISMES	175,00
RENCONTRE-PROJECTION SUR DEMANDE		
A – RENCONTRES « A DOMICILE » AVEC ANIMATION AUDIOVISUELLE ou conférence	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00
B – RENCONTRES DANS UN REFUGE OU UN REFUGE-PORTE AVEC ANIMATION AUDIOVISUELLE	CLASSES DE L'AOA (3)	GRATUIT
	AUTRES SCOLAIRES	55,00
	AUTRES ORGANISMES	110,00

		2016 € TTC
<u>PRESTATIONS MIXTES</u>	COLLECTIVITES ASSOCIATIONS	
<p>Il s'agit de prestations ponctuelles associant le Parc et un partenaire : collectivité, association, office de tourisme. Le montant des droits est fixé d'un commun accord entre le Parc et son partenaire. Celui-ci se charge de l'encaissement des droits et du paiement des frais éventuels (location de salle par exemple). La somme restante est répartie pour moitié entre le Parc et son partenaire.</p>		
<u>PRESTATIONS FORFAITAIRES</u>	ORGANISMES DIVERS	
<p>Ces prestations concernent des opérations qui bénéficient d'une programmation particulière : série de rencontres- animation, rencontre et randonnée, etc... Ces prestations font l'objet d'un accord spécifique quant au contenu et au prix.</p>		
<u>MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL</u>		
A – agents techniques et techniciens		
- LA JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3) AUTRES SCOLAIRES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	GRATUIT GRATUIT 400,00
- LA 1/2 JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3) AUTRES SCOLAIRES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	GRATUIT GRATUIT 200,00
B – CHARGES DE MISSION		
- LA JOURNEE	CLASSES DE L'AOA (3) DIVERS	GRATUIT 800,00
<u>DROITS DE TOURNAGE DANS LE COEUR DU PARC</u>		
Cinéastes en activité professionnelle :		
- court métrage 1er jour		GRATUIT
- court métrage le jour supplémentaire		GRATUIT
- long métrage 1er jour		GRATUIT
- long métrage le jour supplémentaire		GRATUIT
- Accompagnement d'un agent du Parc		GRATUIT
- Autres prestations		GRATUIT
<u>PHOTO THEQUE</u>		
Cession de droits : cf. tarif particulier audiovisuels adopté par le Bureau le 4 mars 2014		